

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HIPSHEIM**



**Réunion du Conseil Municipal
Du 2 juillet 2024 à 18h30
Dans la salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Philippe ROME, Maire.**

Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 24 juin 2024, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : 11/15

Présents : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME, Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Michaël WEBER, Alexandre BOURRAT, Jérôme FRITSCH, Christophe ISSENHART, Céline MANZAGGI, Isabelle MISME, Karin MULLER, Claude SCHULT.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs : Christian HORNECKER (pouvoir donné à M. Alexandre BOURRAT), Cécile GADENNE (pouvoir donné à Mme Anita PHILIPPI), Nanouschka WALTHER, Christophe ISSENHART.

Secrétaire de la séance : Madame Karin MULLER.

Ouverture de séance à 18h30.

Point n° 1 de l'ordre du jour : Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame Karin MULLER est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024.

Le compte-rendu de la séance du 8 avril est approuvé à 13 voix pour.

Point n° 3 : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ce point a été discuté avec le conseil municipal. La délibération se fera au prochain conseil municipal après la consultation du publique qui aura lieu courant de l'été.

Point n°4 : Coopération intercommunale: présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

La Chambre Régionale des Comptes a inscrit à son programme le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour les exercices 2017 à 2022.

Par courrier du 11 septembre 2023, la chambre a adressé ses observations provisoires au président en fonctions.

Des extraits ont été également transmis aux personnes mises en cause en application de l'article R.243-5 du code des juridictions financières.

Après examen des réponses reçues, la chambre a transmis par courrier daté du 16 janvier 2024 ses observations définitives.

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières et suite à la présentation du rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à son assemblée délibérante lors du Conseil Communautaire du 21 février 2024, le rapport d'observations définitives ainsi que la réponse du Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en date du 22 décembre 2023 ont été transmises aux communes membres de l'intercommunalité afin d'en prendre connaissance sur le site Internet des juridictions financières.

Ces documents sont à soumettre au conseil municipal, afin qu'il donne lieu à débat.

Le Maire rappelle la synthèse du rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes :

La chambre régionale des comptes a contrôlé la communauté de communes du canton d'Erstein (CCCE) sur la période 2017-2022.

La CCCE est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes du Rhin, du pays d'Erstein et de Benfeld et environs. Ce périmètre est pertinent au regard des bassins de vie et de la planification de l'aménagement du territoire et la communauté de communes du canton d'Erstein s'est dotée de compétences adaptées aux enjeux qui y sont identifiés. Cependant, le pacte de gouvernance en faveur duquel le conseil communautaire s'est prononcé n'a pas encore été adopté. En outre, le dispositif de mutualisation du personnel mis en place avec la ville d'Erstein à sa création est désormais obsolète. La chambre recommande à la CCCE d'actualiser la convention de mutualisation qui l'institue et de mener à terme l'élaboration d'un schéma de mutualisation.

Depuis 2017, la CCCE s'est attachée à structurer à l'échelle du nouveau périmètre intercommunal les missions qu'elle doit obligatoirement exercer. Le transfert des zones d'activités économiques au niveau intercommunal a permis d'en améliorer la gestion. L'aire d'accueil des gens du voyage, dont la réalisation était requise, a été créée. La CCCE a organisé la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en adhérant à des syndicats mixtes spécialisés ou en la déléguant à la région Grand Est.

Cependant, le pilotage des subventions attribuées à l'office du tourisme du Grand Ried doit être renforcé. La chambre recommande également à la CCCE de faire évoluer l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers, inchangée depuis 2017, afin de faire converger les niveaux de performance des services rendus sur le territoire.

L'augmentation très forte de la masse salariale (+ 50 %) s'explique principalement par le développement de l'activité périscolaire et doit faire l'objet d'une attention particulière. La chambre invite la communauté de communes, en lien avec la révision de la convention de mutualisation, à améliorer le pilotage de ses effectifs et de ses dépenses de personnel. En outre, les mécanismes de versement du complément indemnitaire annuel et de la prime de fin d'année doivent être revus et le protocole relatif au temps de travail régularisé et intégralement appliqué.

Concernant la situation financière, si les produits et les charges de gestion ont augmenté d'un montant comparable et significatif, la croissance conséquente des charges de personnel a limité l'effet favorable qu'aurait dû avoir la croissance des bases fiscales. La capacité d'autofinancement augmente néanmoins depuis 2019. La CCCE est aujourd'hui peu endettée et sa situation financière satisfaisante mais l'ampleur des investissements prévus dans les années à venir appelle à maintenir la vigilance sur les dépenses de fonctionnement et, notamment, de personnel. La qualité de l'information budgétaire et financière est en outre perfectible.

Le Maire rappelle également les règles de droit et recommandations relevés par la Chambre Régionale des Comptes à mettre en œuvre :

Rappel du droit n° 1 : Conformément aux articles L. 1321-1 et L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, établir avec les communes membres des conventions de mises à disposition gratuites des locaux nécessaires à l'exercice de ses missions en matière d'accueil périscolaire.

Rappel du droit n° 2 : Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-021 du 12 avril 2000, établir avec l'office du tourisme du Grand Ried une convention financière annuelle donnant lieu à un compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006.

Rappel du droit n° 3 : Conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Rappel du droit n° 4 : Conformément à l'article R. 2221-3 du CGCT, désigner un conseil d'exploitation pour administrer la régie assurant le service des déchets ménagers.

Rappel du droit n° 5 : Conformément à l'article D. 2224-1 du CGCT, compléter le rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers assuré par la régie avec l'ensemble des indicateurs prévus par l'annexe XIII du même code.

Rappel du droit n° 6 : Respecter les dispositions de l'article L. 611-1 du code général de la fonction publique établissant la durée annuelle de travail à 1 607 heures et supprimer les jours de congés supplémentaires accordés au-delà des congés légaux.

Rappel du droit n° 7 : Conformément à l'article L. 714-12 du code général de la fonction publique, verser la prime de fin d'année aux seuls agents issus des communes membres de la CCCE qui en bénéficiaient avant leur transfert à l'intercommunalité.

Rappel du droit n° 8 : Réviser les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel applicables aux agents de la CCCE pour les mettre en conformité avec le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Recommandation n° 1. Actualiser la convention de mutualisation signée avec la commune d'Erstein.

Recommandation n° 2. Mener à terme l'élaboration du schéma de mutualisation.

Recommandation n° 3. Utiliser les ressources excédentaires de la régie des ordures ménagères pour faire converger ses performances et celles du service proposé par le syndicat mixte de collecte et tri des ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace centrale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la présentation du rapport d'observations définitives daté du 16 janvier 2024

VU la réponse du Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en date du 22 décembre 2023

CONSIDERANT l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières qui indique que le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est également transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux Maires des Communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

CONSIDERANT QUE ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et doit donner lieu à un débat :

PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes daté du 16 janvier 2024 adressé au Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la réponse du Président de la Communauté de Communes en date du 22 décembre 2023.

Vote à main levée

Adoption :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

19H30 : Arrivé de Monsieur JAREMCZUCK, Chef de la Police Municipale Erstein.

Point n°5 : Urbanisme.

NUMERO DOSSIER	NOM	ADRESSE du terrain	NATURE DE LA DEMANDE	DECISION	DATE
DP 067 200 24 R0001	SCI CETOLEM	1A impasse du Four	Edification d'une clôture et pose d'un portail et d'un portillon	FAVORABLE	01/02/2024
DP 067 200 24 R0002	POLY'TECH	12 rue de l'III	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture	FAVORABLE	01/02/2024
DP 067 200 24 R0003	ENERGIE SERVICE 67	6B rue de l'Eglise	Pose de panneaux solaires en toiture	FAVORABLE	13/02/2024
DP 067 200 24 R0004	KINTZ Joffrey	26 rue des Alisiers	Construction d'une pergola	FAVORABLE	18/04/2024

DP 067 200 24 R0005	BIBIAN Tony	25 rue du Bruhly	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture	FAVORABLE	12/03/2024
DP 067 200 24 R0006	MUSABYIMANA Jean-Baptiste	26 rue du Bruhly	Extension de 2m de la terrasse et de la cave	FAVORABLE	22/03/2024
DP 067 200 24 R0007	PELTIER Vincent	25 rue du Relais Postal	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture	FAVORABLE	04/04/2024
DP 067 200 24 R0008	GROSS Ludovic	25 rue des Alisiers	Construction d'un abri de jardin	DEFAVORABLE	16/05/2024
DP 067 200 24 R0009	SCHROEDER Christelle	23 rue du Fossé	Construction d'une piscine enterrée	FAVORABLE	22/04/2024
DP 067 200 24 R0010	MARX Laurent	17 rue de Nordhouse	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture	FAVORABLE	02/04/2024
DP 067 200 24 R0011	COMMUNE	16 rue Saint Ludan	Remplacement d'une porte	FAVORABLE	30/04/2024
DP 067 200 24 R0012	SAETTEL Stéphane	11 rue Saint Ludan	Pose d'un portail	FAVORABLE	18/04/2024
DP 067 200 24 R0013	STRESSER Dominique	3 rue de la Scheer	Réfection de la toiture	FAVORABLE	13/05/2024
DP 067 200 24 R0014	RODIERE Bertrand	21 rue des Alisiers	Construction d'une pergola	DEFAVORABLE	21/05/2024
DP 067 200 24 R0015	ORY Alexandre	6B rue de l'Eglise	Construction d'une pergola	FAVORABLE	23/05/2024
DP 067 200 24 R0016	KINTZ Michel	9 rue des Prés	Construction d'un carport et d'une pergola	FAVORABLE	17/06/2024
DP 067 200 24 R0017	LOUVET Elise	13 rue du Fossé	Pose d'un portail et d'un portillon, modification des menuiseries, réfection de la toiture	FAVORABLE	11/06/2024
DP 067 200 24 R0018	PFISTER Pascal	24 Domaine Saint Ludan	Construction d'une pergola	FAVORABLE	13/06/2024
DP 067 200 24 R0019	PFISTER Pascal	24 Domaine Saint Ludan	Edification d'une clôture	FAVORABLE	17/06/2024

DP 067 200 24 R0022	RODIERE Bertrand	21 rue des Alisiers	Construction d'une pergola	FAVORABLE	18/06/2024
DP 067 200 24 R0023	BURKHART Eric	22 rue du Chêne	Pose de fenêtres de toit	FAVORABLE	20/06/2024
PD 067 200 24 R0001	COMMUNE	6 rue du Presbytère	Démolition partielle d'un mur de clôture	FAVORABLE	11/06/2024
PD 067 200 24 R0002	LOUVET Elise	13 rue du Fossé	Démolition partielle d'un mur de clôture	FAVORABLE	27/05/2024
PD 067 200 24 R0003	LOUVET Elise	13 rue du Fossé	Démolition partielle d'un mur de clôture <i>(changement de projet par rapport au permis de démolir précédent)</i>	FAVORABLE	11/06/2024

Point n°6 : Divers.

- Monsieur le Maire informe que la porte de l'école a été remplacée pour un montant de 10848€ HT avec une subventions de 8600 euros de l'Etat (80% payée par la Préfecture). Par ailleurs, une subvention de 4515 euros a été octroyée par la Préfecture dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public (rue des Alisiers, rue de la Scheer et rue du Cerf).
- Le Food truck Flam's N Co (membre des circuits courts) qui vient tous les mercredis soir dans la cour de Monsieur et Madame MISME souhaiterait s'établir sur la voie publique. Le conseil municipal propose que le Food truck s'installe dans la cour de l'école dans un premier temps avec une participation de 25 euros par mois. Celui-ci veillera à la propreté des lieux en partant.
- Autre point abordé, le Maire a reçu le questionnaire sur le plan de mobilité concernant le transport collectif complémentaire à l'offre régionale. La communauté de communes a consulté le maire pour connaître les besoins de la population dans ce sens. Les conseillers proposent la mise en place de lignes régulières en direction de Erstein gare, la zone d'activité, loisirs, santé et plus de facilité pour les personnes âgées à mobilité réduite et non motorisées. Ils proposent un tarif à un euros. Monsieur Heilbronn demande s'il est possible de mettre en place un bus vers le parking tram d'Ostwald.
- Par ailleurs, Monsieur Jérôme FRITSCH fait un point sur les préparatifs de la fête du 13 juillet.
- Madame Anita PHILIPPI rappelle que la date limite pour transmettre les articles pour le P'tit Hipsemer est le 21 juillet.
- Monsieur Michaël WEBER informe qu'il y a le concours des maisons fleuries à Hindisheim le 24 juillet 2024. Il parle également du jury pour le renouvellement de la première fleur à Hipseheim qui aura lieu fin du mois de juillet.
- Madame Isabelle MISME nous parle du livret du CCAS d'Erstein.
- Monsieur JAREMCZUCK Chef de la police municipale d'Erstein, fait un point sur l'analyse sécurité. Le maire le remercie pour sa venue et son implication. La commune a mis en place une convention de coordination, renouvelable tous les 3 ans. Il y a eu de nombreuses améliorations :
 - Amélioration de la circulation le matin

- Quelques contrôles de vitesse, rien d'alarmant, peu de verbalisations enregistrées
- Baisse de 5.8 % des atteintes à l'intégrité physique
- Augmentation de 16 % des atteintes des biens
- Baisse de 11 % des vols de particulier
- Monsieur le Maire rajoute que la police municipale nous a aidé avec une médiatrice pour gérer les problèmes à l'école d'un enfant turbulent qui est rentré au collège. Le maire a également parlé de l'opération tranquillité.
- La police municipale a réalisé le contrôle sécurité de la kermesse de l'école et de la fête du 13 juillet
- Il existe aussi le livret d'urgence et la vidéoprotection (pas de budget pour le moment)
- Monsieur Claude SCHULT pose la question au niveau des mouvements des gens du voyage. Nous ne sommes pas à l'abri d'un grand rassemblement. Un médiateur pour les gens du voyage intervient régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h25.

Hipsheim, le 2 juillet 2024

Philippe ROME	Cécile GADENNE	Jean-Paul HEILBRONN	Anita PHILIPPI	Michaël WEBER
Isabelle MISME	Christian HORNECKER EXCUSE	Marie-Reine PACLET EXCUSEE	Karin MULLER	Christophe ISSENHART EXCUSE
Jérôme FRITSCH	Céline MANZAGGI	Claude SCHULT	Nanoushka WALTHER EXCUSEE	Alexandre BOURRAT